



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_001_2026

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT RD32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-1 et suivants et R411-5, Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Considérant le passage d'un convois exceptionnel dans la nuit du 13 au 14 janvier 2026,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous les véhicules sur la RD32 des deux côtes de la chaussée.

ARRETE

Article 1 - Le stationnement sera interdit à tous les véhicules de l'entrée à la sortie de la commune, sur la RD32 (route de Charmes, rue P. Legrand et rue de l'Europe), des deux côtés de la chaussée :

du mardi 13 janvier 2026 21h00 au mercredi 14 janvier 2026 03h00

Article 2 - Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes disposition.

Article 3 - Tout véhicule en infraction sera enlevé aux frais du contrevenant et avis à la Gendarmerie.

Article 4 - Copie du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise TRB
- L'entreprise ID VERDE
- UT centre - Conseil Départemental des Vosges
- M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire, Éric JACOTÉ



Fait à ESSEGNEY, le 09 janvier 2026

AR_001_2026

